

**Division de l'enseignant, des moyens et de la formation
continue du 1er degré – ERI**

Affaire suivie par : Rémy KOZLIK, IEN référent pour les langues
vivantes et le bilinguisme,
Tél. 03 89 21 56 10
Mél : eri68.languesvivantes@ac-strasbourg.fr

52-54 avenue de la République
B.P. 60092
68017 Colmar cedex

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale du Haut-Rhin

à

Mesdames et Messieurs les parents des enfants
nés en 2020, qui seront scolarisés en petite section à
la rentrée 2023

Colmar, le 1^{er} décembre 2022

Objet : Cursus d'enseignement bilingue à la rentrée de septembre 2023

Madame, Monsieur,

Votre enfant né en 2020 sera admis à compter de la rentrée de septembre 2023 en petite section de l'école maternelle.

Compte tenu de l'offre d'enseignement bilingue à parité horaire français/allemand dans l'Académie de Strasbourg, vous pourrez choisir de faire suivre à votre enfant, la **scolarité en cursus monolingue ou la scolarité en cursus bilingue**. Dans une classe bilingue, 12 heures hebdomadaires sont assurées en français et 12 heures en allemand.

Vous avez la possibilité de prendre connaissance des informations relatives au cursus bilingue directement sur le site départemental des conseillères et des conseillers pédagogiques en langues vivantes :
<http://www.dsdenlv68.site.ac-strasbourg.fr/documents-institutionnels/lenseignement-bilingue-dans-lacademie-de-strasbourg/>



Si vous faites le choix d'inscrire votre enfant en cursus bilingue, vous êtes invités à renseigner le formulaire joint et de le transmettre pour le **17 janvier 2023** à la directrice ou au directeur de l'école maternelle de votre secteur. Ce retour est indispensable pour prévoir l'organisation des classes et l'affectation des enseignants pour la rentrée prochaine.

En fonction de l'implantation des pôles bilingues dans les écoles maternelles, l'enfant pourra être amené à fréquenter une autre école que son école de secteur.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour l'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale du Haut-Rhin,
L'inspecteur d'académie,
directeur académique adjoint,


Jean-Baptiste LEPETZ